



AVENANT N° 1 A L'AVIS DE COURSE

SUPPRIMER

2 Règles

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020.
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet Avis de Course et seront publiées sur les sites internet dédiés à la course.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 3.
- Le Guide Mini (édition en vigueur).

En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra.

REEMPLACER PAR

2 Règles

La course sera régie par :

- Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017 - 2020.
- Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers feront l'objet d'un avenant ultérieur à cet Avis de Course et seront publiées sur les sites internet dédiés à la course.
- Les règlements fédéraux.
- La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.
- Les RSO (Réglementation Spécifique Offshore) en vigueur - Épreuve de catégorie 2.
- Le Guide Mini (édition en vigueur).

En cas de traduction de cet avis de course, le texte en français prévaudra

DIFFUSÉ LE 15/02/2018